



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
12 juin 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Septième session

Vienne, 6-10 octobre 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Assistance technique

## Rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique tenue à Vienne du 28 au 30 octobre 2013

### Note du Secrétariat

1. Le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique a été créé en application de la décision 2/6 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Dans sa décision 4/3, la Conférence a décidé que le Groupe de travail constituerait un élément permanent de la Conférence. Le Groupe de travail a tenu ses précédentes réunions les 16 et 17 octobre 2006, du 3 au 5 octobre 2007, les 15 et 16 octobre 2008, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009, les 19 et 20 octobre 2010 et les 17 et 18 octobre 2012.
2. Dans sa résolution 6/1 sur les moyens d'assurer la bonne application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, la Conférence a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de continuer de fournir une assistance technique pour accompagner et compléter les activités et programmes thématiques, nationaux et régionaux en tenant compte des besoins et des priorités des États Membres dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.
3. En outre, dans sa résolution 6/4 sur l'application des dispositions de la Convention contre la criminalité organisée relatives à l'assistance technique, la Conférence a noté que l'assistance technique était un élément fondamental des activités menées par l'ONUDC pour aider les États Membres à appliquer efficacement la Convention et les Protocoles s'y rapportant.

---

\* CTOC/COP/2014/1.



4. Le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique a tenu sa septième réunion à Vienne du 28 au 30 octobre 2013. Conformément à la décision prise le 12 décembre 2013 par le Bureau élargi de la Conférence, le rapport de la septième réunion du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique (CTOC/COP/WG.2/2013/5) sera mis à la disposition de la Conférence à sa septième session.

---